



SEINE d'ARTS

Les professionnels des Métiers d'Art

JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART

Les 1,2, 3 AVRIL 2016

REGLEMENT

« SEINE d'ARTS », association pour les professionnels des métiers d'art organise les JEMA de cette année 2016 en partenariat avec trois communes,

Orgeval , Verneuil sur Seine et Villennes sur Seine dans les Yvelines (78)

Nous mettons à votre disposition des stands de 6m2

Votre présence pendant la durée de l'évènement est obligatoire.

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription complet, doit comprendre:

1. La fiche d'inscription dûment complétée
2. Les photos dont une de votre atelier, restituées en fin d'évènement.
3. Le plan de votre stand ou photo
4. Les pièces justificatives de votre statut professionnel
5. Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle signée+ copie,
6. Les deux chèques libellés et signés, emplacement + engagement (celui –ci sera restitué en fin d'évènement sous certaines conditions)
7. Une enveloppe affranchie à 5 euros pour le retour de vos photos et éventuellement l'envoi d'affiches et d'invitations.

Date limite 5 Octobre 2015

MISE EN PLACE

Dès lors que vous aurez été admis nous vous enverrons un mail de confirmation vous indiquant le lieu où vous exposerez ainsi que tous détails complémentaires. Les emplacements sont déterminés par l'organisateur. Le jour de la mise en place pour des raisons impératives des changements de derniers moments peuvent être faits.

- Le jeudi 10h/12h 14h/18h (en attente de confirmation)
- Le vendredi matin de 8h à 13h

Attention!!!! La résiliation d'un exposant n'est acceptée que si elle parvient à l'organisateur par lettre recommandée avec accusé de réception UN MOIS AVANT la date d'ouverture de l'évènement. Les droits versés sont remboursés sauf le versement d'engagement de 25 euros. Si les délais ne sont pas respectés une éventuelle dérogation sera étudiée au cas par cas par les organisateurs.

HORAIRES d'OUVERTURE :

- Vendredi 14h/18h (accueil public et scolaires),
- Samedi 10h/18h, Dimanche 10h/18h

SCENOGRAPHIE et MATERIEL

" SEINE d'ARTS" à l'ambition d'Adhérer aux "Ateliers d'Art de France" et doit par conséquent répondre à leur critères

Créer un lieu d'exposition à l'image de notre professionnalisme

- La décoration de votre stand devra être soignée, sobre, épurée. Privilégiez les éléments d'exposition tels que plots, vitrine, étagères...
- Si un des éléments de votre espace est une table (voir le bulletin d'inscription pour la mise à disposition), le tissu qui la recouvre doit être impeccable, de couleur blanc, crème ou noir.
- Dans le cas où il serait nécessaire de mettre en place des grilles, prévoir aussi un habillage dans les mêmes conditions que pour la table (ce point sera précisé quand nous vous enverrons le mail de confirmation)
- Prévoir votre nécessaire électrique

VENTE DE CREATIONS

L'association ne pouvant procéder à des opérations commerciales, les responsables du salon se chargeront de mettre en relation exposants et acheteurs. Si une vente se réalise en l'absence exceptionnelle du créateur, l'achat se fera uniquement par chèque au nom de celui-ci.

FIN DU SALON

Le démontage de l'exposition se fera le dimanche soir 3 Avril 2016, après 18h. Pour le respect de l'évènement le démontage anticipé ne pourra être accordé que par les organisateurs.

(*) Dans le cas contraire le chèque de 25 euros d'engagement ne sera pas restitué.

DROITS DE REPRODUCTION

L'artiste autorisera la reproduction des photos fournies à des fins de communication (bulletin municipal, presse locale, site de l'association).

Sauf en cas de refus de l'exposant (voir fiche d'inscription)

ASSURANCES

L'association mettra en œuvre toutes les mesures de sécurité qui sont dans ses attributions .Elle ne pourra être tenue pour responsable, ainsi que les communes, des vols, pertes, détériorations et tous dommages causés aux créations du jour de dépôt jusqu'au jour et heure de leur reprise. **Dans le cas où vous n'avez pas d'assurance responsabilité civile spéciale salon, nous vous demandons de contracter une assurance pour la période de l'évènement.**

APPLICATION du REGLEMENT

La signature de l'exposant de son dossier d'inscription entraîne son entière acceptation du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de l'évènement. Les organisateurs se réservent le droit de leur signifier même verbalement.

Isabel DAVILA
Souffleuse de verre
Présidente
06 07 87 52 09

Judith HADDOK
Orfèvre-Joaillière
Secrétaire
06 76 57 21 07